



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 092- 2021 pour la Commune de 22950 TRÉGUEUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 146- 2021 pour la Commune de 22440 PLOUFRAGAN

**Réglementant la circulation (interdit)
Rue du GUERNEAU - 22950 TRÉGUEUX (CF Plan)**

Madame Le Maire de la Ville de 22950 TRÉGUEUX,
Monsieur Le Maire de la Ville de 22440 PLOUFRAGAN,

VU, les pouvoirs de Police du Maire,
VU, le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1,
VU, le Code de la Route,
VU, l'arrêté Interministériel du 06 Novembre 1992 approuvant la huitième partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
VU, la demande présentée par VEOLIA – 33 Rue de Clairville – 22430 ERQUY, en vue d'effectuer des travaux de terrassement pour mise en place sur réseau eau potable Rue du Guerneau ;

CONSIDÉRANT que, par mesure de sécurité des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur cette rue pendant les travaux.

ARRETE

ARTICLE 1° : L'entreprise VEOLIA, procédera à partir du lundi 14 Juin 2021, et ce jusqu'à la fin des travaux estimés au mardi 15 Juin 2021, à des travaux de terrassement pour mise en place sur réseau eau potable Rue du Guerneau ;

Ces travaux imposeront par mesure de sécurité les dispositions suivantes :

Stationnement : Interdit bilatéralement à hauteur du chantier.
Autorisé aux véhicules et engins de chantier à proximité des travaux.

Circulation : Interdite, sauf en ce qui concerne les riverains, LA POSTE et le service de collecte des déchets ménagers, à leurs risques et périls, dans la mesure où le chantier le permet. La circulation sera rétablie chaque soir.

Sécurité : Établir un périmètre de protection, isolant en mode continu, l'emprise du chantier.
Interdite, par une signalisation de police de type KC1, et déviation par une signalisation de police de type KD22a, à hauteur des travaux et aux heures d'activités du chantier.

Déviaton : Deux déviations seront mises en place par :
La Première :
- Rue de la Porte Rouault (Ploufragan), Rues de la Villa Grohan et du Bocage (Trégueux),
La seconde :
- Rues du Bocage et de la Villa Grohan (Trégueux) Rue de la Porte Rouault (Ploufragan).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera placée et maintenue par l'entreprise VEOLIA qui répondra des accidents éventuels survenus du fait des travaux et veillera, en outre, à préserver le "droit des tiers".

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera transmise pour information ou exécution, à :

- Monsieur Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique - 1 bis Bd Waldeck Rousseau - 22000 SAINT BRIEUC,
- Hôpital Yves LE FOLL - SAMU - 10 Rue Marcel Proust - 22000 SAINT BRIEUC,
- Service Départemental Incendie et Secours – Rue de Guemesey – 22000 SAINT BRIEUC,
- Centre de Secours et Protection Incendie du Perray - 103 / 107 Rue des Vallées - 22950 TRÉGUEUX,
- LA POSTE Direction - Place de la Liberté - 22000 SAINT BRIEUC,
- SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - Service OM - Rue du Boisillon - 22440 PLOUFRAGAN,
- BAIE D'ARMOR TRANSPORT - 1 Rue Sébastienne Guyot - 22950 TRÉGUEUX,
- Police Municipale, Centre Technique Municipal et Service Accueil - Mairie de 22950 TRÉGUEUX,
- Service Technique - Bureau d'Etudes – Mairie de 22440 PLOUFRAGAN,
- VEOLIA – 33 Rue de Clairville – 22430 ERQUY.

A Trégueux, le 02 Juin 2021.

A Ploufragan, le 02 Juin 2021

Le Maire Adjoint délégué

Pour Le Maire et par délégation,

aux travaux, à la voirie et à la sécurité,

L'Adjointe déléguée,

Roland RAOUIT



Pascale GALLERNE



E

F

G

H

I

J

K

L

Deviation

rue banée

DE PLOUFRAGAN

*rue Patc Rouault
plooufragan*

DE

*rue ville groland
Treguear*
*Rue du Bocage
Treguear*

DE

PLÉDRAI

